

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 22 T 322

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de branchement et raccordement électrique
Chemin des granettes
A compter du 05/12/2022 jusqu'au 30/12/2022**

HORS SECTEUR PNRQAD

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **ETE RESEAU, Agence de aix en Provence 240 Olivier PERROY – 13790 ROUSSET** pour le compte de : **ENEDIS** qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **04 NOV. 2022**

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 04 NOV. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

CHEMIN DES GRANETTES

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

 METROPOLE DEPARTEMENTALE COMMUNALE PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...

Adresse ETE RESEAUX Agence de aix en provence

240 av Olivier PERROY 13790 ROUSSET

Tél./FAX 04 13 91 13 93/04 42 24 46 86

Mail guichet.erdf@etereseaux.fr

POUR LE COMPTE DE

ENEDIS

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 05/12/22 au 30/12/22

Durée des travaux: 10JOURS

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Branchement et raccordement électrique de Mr AUDOUX

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

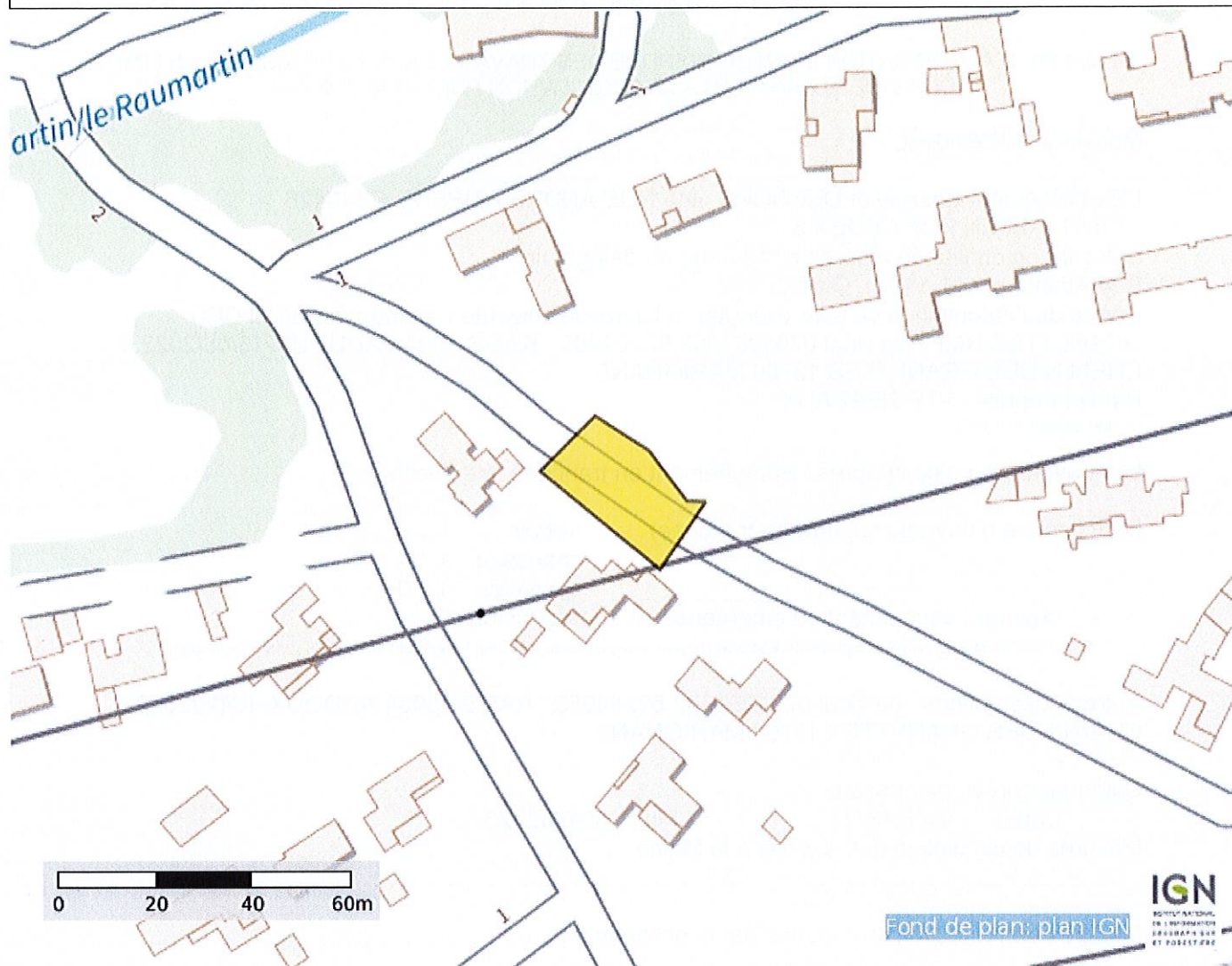
 Oui Non DAET 4m Longueur Tranchées TRAVAUX DE NUIT Voirie moins de 3 ans STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux 20 KM/h ALTERNAT MANUEL SI BESOIN DANGER ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin CHAUSSEE RETRECIE ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage TRAVAUX 1/2 chaussée Passage VL et PL CONES DE SIGNALISATION PROTECTION DES PIETONS BALISAGE DU CHANTIER INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022102600445P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

881188.2884127928

6258386.069935076

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,23588133666110 43,40156442798494
5,23574185280917 43,40146698263922
5,23604494242786 43,40129354115371
5,23616027741550 43,40141241683216
5,23611199765323 43,40141436561183
5,23601812033771 43,40150206063211
5,23588133666110 43,40156442798494

(PlanDetail_Protys_v1.01)